

## Contexte

Rhône-Alpes est la 1<sup>re</sup> région française pour les séjours de vacances avec plus de 240 000 jeunes accueillis sur notre territoire. 650 000 enfants participent aussi aux accueils de loisirs et de jeunes sans nuitée. Toutes ces structures prennent en charge les enfants et adolescents pendant leur temps libre sur la base d'un projet éducatif lié à l'éducation populaire. Elles représentent des leviers majeurs dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse.

Cette volonté est aujourd'hui accompagnée par le comité interministériel à la jeunesse (CIJ). Ce dispositif s'est donné, entre autre, comme objectif de favoriser l'autonomie des jeunes, de lutter contre les inégalités et les discriminations, d'encourager la participation des jeunes et leur engagement, de favoriser l'accès aux sports et à la culture. Par ailleurs, l'aménagement des rythmes éducatifs et les projets éducatifs territoriaux (PEDT) réinterrogent l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires. C'est pourquoi les services de l'Etat, en lien avec le mouvement associatif, portent une attention toute particulière sur la question de l'encadrement des animateurs. La DRJSCS a considéré comme nécessaire de mieux définir les contenus professionnels de la fonction de direction, de façon à mieux adapter les processus d'évaluation et par voie de conséquence les contenus de formation dans les structures.

## Les accueils collectifs de mineurs (ACM) : un temps éducatif essentiel



Lancée en 2012, une étude sur la fonction de direction en ACM vise à quantifier la place des organismes sur le territoire Rhône-Alpin, ainsi qu'à élaborer un référentiel des tâches d'un directeur. Elle s'est appuyée sur l'expertise du CRA-JEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire), déjà fortement engagé sur ces questions. Cette lettre propose un premier retour synthétique sur cet aspect statistique avec les chiffres 2011-2012 issus de la base SIAM de déclaration des ACM. Une deuxième phase de l'étude est aujourd'hui en cours. Ce référentiel supposé va être confronté à l'activité "réelle" des directeurs d'ACM

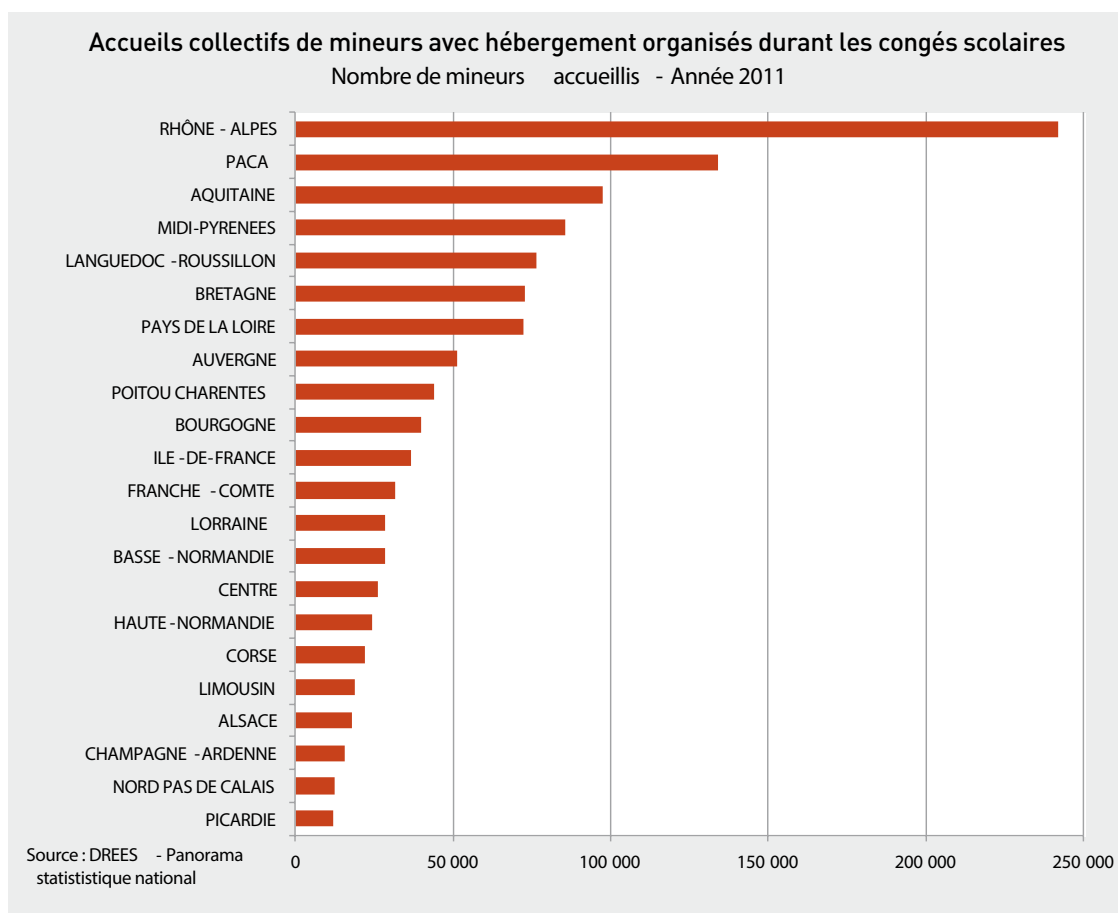
afin de mieux définir et/ou d'adapter les processus de formation, l'accompagnement des tuteurs, et la certification.

A moyen terme, ce travail vise à améliorer l'encadrement des ACM pour permettre aux structures de conforter leur rôle dans la socialisation, l'émancipation, l'engagement et l'épanouissement des publics "enfance-jeunesse". L'enjeu s'inscrit dans une démarche qualité des acteurs (stagiaires, organismes de formation, organisateurs, évaluateurs) et donc du service rendu aux usagers (enfants, parents).

## I - RHÔNE-ALPES, RÉGION NUMÉRO 1 POUR L'ACCUEIL DE JEUNES EN SÉJOURS DE VACANCES

Rhône-Alpes est la première région en France à accueillir des enfants et adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) avec hébergement pendant les vacances scolaires. Avec plus de 240 000 jeunes, elle se hisse loin devant Provence-Alpes-Côte-D'azur (134 000 jeunes) et l'Aquitaine (97 000 jeunes). L'étendue et les atouts touristiques de ce grand territoire sont probablement les principales raisons de ce succès.

Parmi les quatre départements français qui accueillent le plus de jeunes, trois sont situés en Rhône-Alpes : la Haute-Savoie (1<sup>re</sup> département français d'accueil), la Savoie (2<sup>e</sup>) et l'Isère (4<sup>e</sup>). Les vacanciers sont originaires de toute la France, y compris de notre propre région.



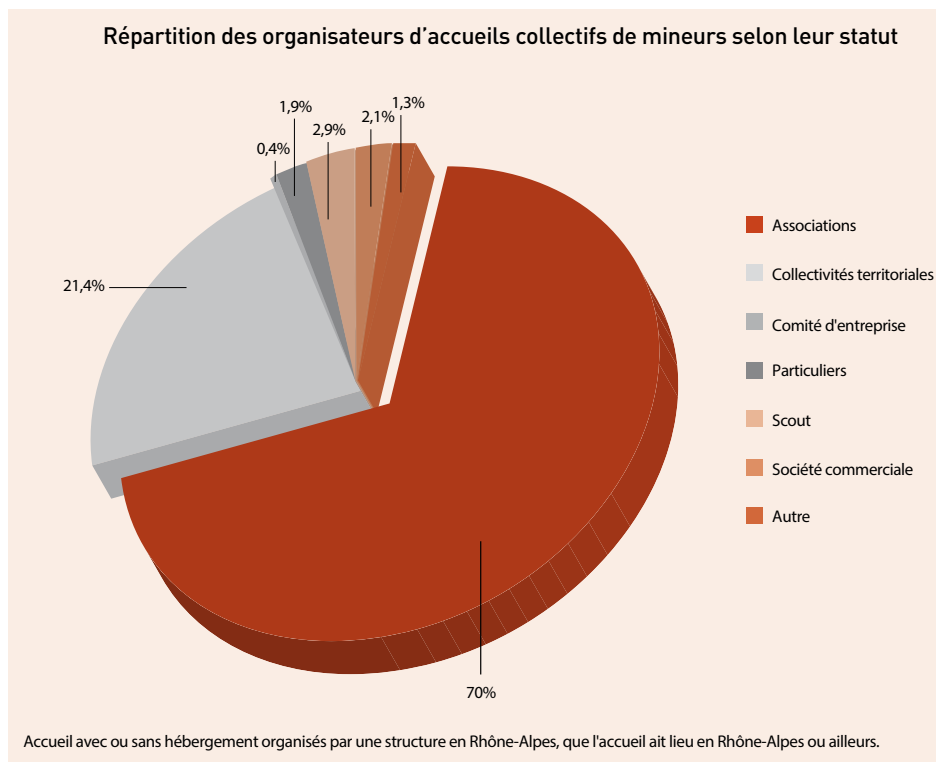
Les jeunes accueillis en séjours de vacances sont majoritairement des adolescents entre 12 et 17 ans (55%). Les 6-11 ans représentent cependant un peu plus de 43% de la population hébergée, les plus jeunes (moins de 6

ans) étant minoritaires (moins de 2%). A noter : une grande part des adolescents (près de 63%) opte pour la Savoie et l'Ardèche, en raison notamment des activités pleine nature proposées sur ces territoires.

## II - MAIS AUSSI UNE RÉGION ORGANISATRICE DE SÉJOURS ET D'ACCUEILS DE LOISIRS

Rhône-Alpes est également une région jeune et peuplée. De nombreux séjours sont donc organisés au profit des mineurs rhônalpins, et ce partout en France ou même à proximité. Ainsi, on dénombre près de 3 000 structures organisatrices de séjours accessoires liés

aux accueils de loisirs (d'une à 5 journées par exemple) ou de séjours longs pendant les congés scolaires, mais aussi d'accueils de loisirs. Les organisateurs d'ACM sont pour 70% des associations et pour 21% des collectivités territoriales (les communes essentiellement).

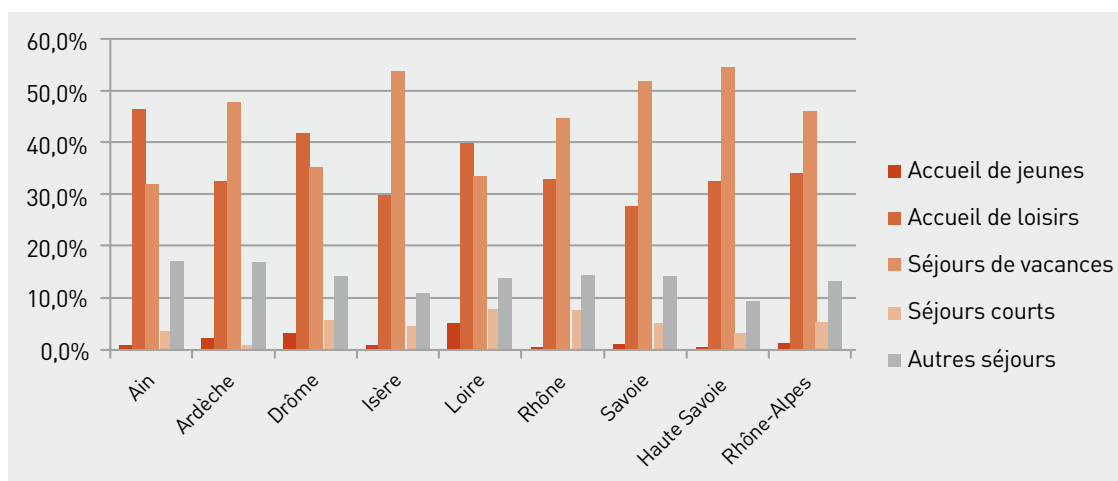


L'ensemble de ces structures a mis sur pied 7 640 ACM pendant l'année scolaire 2011/2012. C'est le département du Rhône, le plus peuplé, qui en compte le plus (1 860 organisés). Toutefois, l'Isère présente des chiffres très

proches (1 780) du fait de sa population importante et de ses caractéristiques touristiques qui en font aussi un département bien doté en structures d'hébergement.

### LES SÉJOURS SONT ORGANISÉS PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES.

En Rhône-Alpes, près de 45% des déclarations ACM sont des séjours de vacances. Cette proportion dépasse même 50% dans les départements alpins.



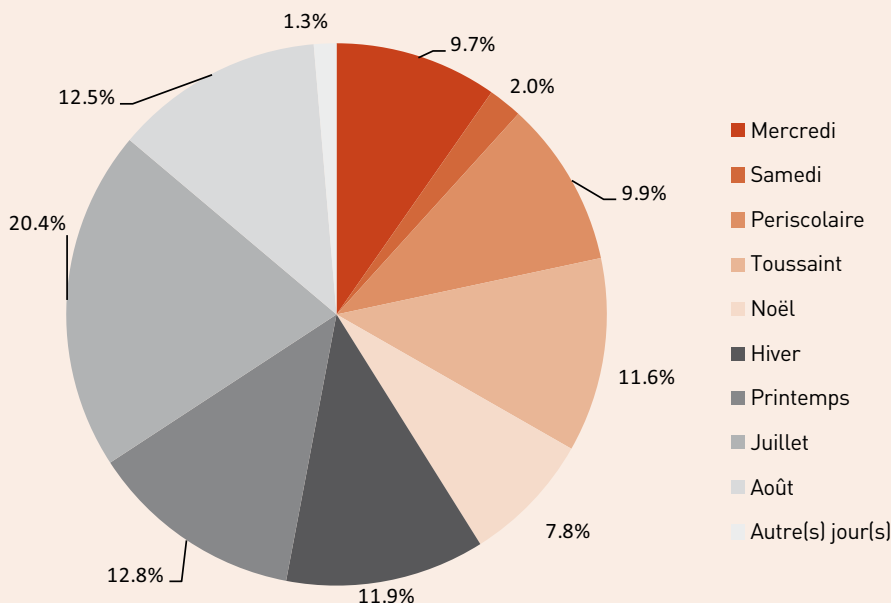
## Les accueils collectifs de mineurs (ACM) : un temps éducatif essentiel

Les accueils sans hébergement sont proposés tout au long de l'année : les jours d'école en dehors des heures de cours le matin, le midi ou le soir (périscolaire), mais aussi le mercredi ou le samedi ou pendant les vacances scolaires (extrascolaire).

**CE SONT PLUS DE 625 000 ENFANTS QUI ONT AINSI ÉTÉ PRIS EN CHARGE EN RHÔNE ALPES, 2<sup>E</sup> RÉGION APRÈS L'ILE DE FRANCE EN LA MATIÈRE.**

Près des quatre cinquièmes des jeunes fréquentant un accueil de loisirs sont accueillis sur les temps de vacances scolaires, le cinquième restant seulement l'étant pendant l'année scolaire, à 12.5% sur le temps périscolaire et à 10% sur le mercredi.

### Fréquentation des accueils sans hébergement selon la période de l'année



Pour en savoir plus : « Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement en 2011 » MEOS - [http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info\\_No12-04\\_de\\_novembre\\_2012.pdf](http://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/Stat-Info_No12-04_de_novembre_2012.pdf)

Etude réalisée avec le CRAJEP



### GLOSSAIRE : LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Le Ministère en charge de la Jeunesse règlemente et contrôle les activités liées aux accueils collectifs de mineurs (ACM) hors temps scolaire. Ces ACM recouvrent plusieurs types d'accueils, avec des termes officiels plus ou moins lisibles, donc voici un récapitulatif pour comprendre le « jargon ».

« L'accueil sans hébergement » :

c'est pour le grand public « **le centre aéré** » ou « **l'accueil de loisirs** », ou « **l'accueil de jeunes** », qui accueille les mineurs sur les temps périscolaires (le matin avant l'école, pendant la pause méridienne, le soir après l'école), ou à la journée ou demi-journée sur les temps extrascolaires les mercredis, samedis et /ou vacances scolaires.

« L'accueil avec hébergement » :

il correspond en schématisant à la « **colonie de vacances** ».

Cet accueil avec hébergement prend en charge les enfants sur le temps de congé scolaire.

Il peut s'agir d'une « activité accessoire » de moins de 5 jours relié à un accueil de loisirs ou de jeunes, séjour qui se déroule à proximité (souvent appelé en pratique « **mini-camp** »).

Ce peut être aussi un séjour court de 1 à 3 nuits, un séjour de vacances de plus de 4 nuits, ou encore un séjour spécifique pour les plus de 6 ans (sportif, linguistique, artistique et culturel, ren-

contre européenne de jeunes, chantiers de bénévoles, en famille, de scoutisme).

Chaque situation, en fonction de la spécificité des activités proposées et de la durée des séjours renvoie à une réglementation différente.

### LES DEFIS A RELEVER EN 2014

La réforme des rythmes éducatifs remet l'intérêt de l'enfant au cœur du processus mais génère aussi une vraie complexité organisationnelle et matérielle des ACM pour les municipalités, et doit se mettre en place avec une diversité de situations particulièrement importante.

Dans ce contexte, les encadrants d'ACM vont devoir faire preuve d'encore plus de compétences professionnelles et d'engagement, pour accompagner ce processus de changement toujours dans le souci du meilleur service rendu à l'utilisateur, donc d'un accueil des enfants et des jeunes en maintenant une vraie qualité sur ce temps périscolaire et extrascolaire.

En ce sens, l'étude sur la fonction de direction en ACM, qui vise à mieux adapter d'améliorer le système de formation et de certification, devrait permettre de mieux « armer » les professionnels et donc faciliter le travail des organisateurs pour ce grand enjeu.